

MUSIQUE

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

I. Duha, G. Dulong, H. Lacombe

Coefficient de l'épreuve : 3

Type de sujets donnés :

épreuve n°1 : court « chant donné », de langage tonal simple, inspiré d'un des styles musicaux de la période comprise entre le XVIIIe et le début du XIXe siècle, à harmoniser en loge. Réalisation complète à quatre parties de la première moitié du chant, dans les clés du quatuor à cordes, puis écriture d'une basse chiffrée pour la seconde partie.

épreuve n°2 : commentaire d'écoute d'un court extrait (environ 3 minutes) d'une œuvre musicale appartenant au répertoire occidental du moyen âge à nos jours. Le document sonore est diffusé deux fois, séparées par un bref temps de pause, et suivies d'un court moment de réflexion (total : env. 12 à 15 minutes) ; le candidat expose ensuite son commentaire, qui sera suivi d'un entretien avec le jury. L'exercice a pour but, entre autres, de situer l'extrait musical proposé en mettant en valeur ses caractéristiques stylistiques.

Modalités de tirage du sujet :

épreuve n°1 : sujet imposé (chant donné), commun aux candidats.

épreuve n°2 : tirage au sort. Le candidat tire un papier mentionnant seulement le numéro d'un document sonore (parmi 3 au choix) sans autre précision.

Durée de préparation de l'épreuve : épreuve n°1 : 2 heures / épreuve n°2 : sans préparation

Durée de passage devant le jury :

épreuve n°1 : 30 minutes maximum.

Correction orale du « chant donné » : le jury joue au piano la réalisation du candidat, la commente, et pose, le cas échéant, quelques questions ;

épreuve n°2 : 45 minutes.

Audition et commentaire d'un document sonore.

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

COMMENTAIRE D'ÉCOUTE

Deux candidates ont passé l'épreuve à option Musique. Le premier morceau à commenter était le Prélude n° 6 pour piano en si mineur de Chopin. Si les éléments esthétiques relevant de l'intériorité et l'intimisme ont été bien évoqués, tout comme le langage tonal et certains principes de construction, la réflexion sur le genre de la pièce et les écoles pianistiques a été un peu courte.

La seconde pièce était un chœur de Francis Poulenc extrait de la cantate sur des poèmes de Paul Eluard, *Figure humaine*. La candidate disposait du texte. L'articulation de l'exposé en deux parties (1. La référence médiévale, 2. La mise en musique quasi théâtrale du texte) n'a

pas totalement convaincu. La référence à un univers médiéval ne reposait sur aucune connaissance précise de ce que pourrait être la musique médiévale et de ce qui pourrait être l'état de connaissance de cette musique dans le cas de Poulenc. La candidate a bien saisi du point de vue sensible les éléments d'angoisse et de foi mêlés mais manquait de précisions et de solidité technique pour parvenir à un exposé pertinent. Le langage harmonique, la conduite mélodique, la forme déclamatoire chorale, la prosodie ont été peu ou pas abordés. Quelques remarques sur les tessitures du chœur et le principe d'opposition des masses chorales auraient pu déboucher sur un exposé précis concernant la forme, la technique d'orchestration chorale, le traitement de l'espace sonore en relation avec le texte comme structure et comme ensemble d'images et d'affects.

HARMONIE

Le texte harmonique proposé aux deux candidates était d'un style classique limpide, plutôt proche de Haydn. Insistons sur le but de cette épreuve : il s'agit de vérifier la bonne compréhension tonale d'un texte musical, la bonne perception de son style, enfin de contrôler une certaine aisance dans la réalisation. Les subtilités d'écriture et les raffinements harmoniques sont secondaires pour cette épreuve. Une candidate manquait des fondements techniques qui seuls permettent l'élaboration d'une réalisation harmonique saine : le parcours tonal et les cadences doivent être l'arcature autour de laquelle le reste se construit. La réalisation fautive (avec de grossières erreurs de cadence) de la dite candidate trahissait une oreille intérieure défaillante.